



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2023-2024**

Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Conseil de Gestion : le 13 juillet 2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Anne-Blandine CAIRE** / a-blandine.caire@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit privé et procédure 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Droit international et européen	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1	12												
		EC 1 : Criminologie		50	EVT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H
EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
			30												
2	B	UE 1 : Droit privé et procédure 2	15												
		EC 1 : Droit des successions		80	EVT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : initiation à la recherche													
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1	6												
		EC 1 : Droit international humanitaire		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EVT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	6												
		Option au choix (1 parmi 2)													
Option 1 : Droit des affaires 1															
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EVT		1	E	3H				1	E	1H		
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
Option 2 : Culture générale 1															

	EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques	30	EvT	1	E	3H			1	E	1H
	EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD	30	EvC	2	E et/ou O		1	M	1	M	
	UE 4 : Anglais	3									
	EC 1 : Anglais	30	EvC	2	E et/ou O		1	O	1	O	
		30									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance						
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
3	A	UE 1 : Culture juridique et générale	3																
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		UE 2 : Contentieux et procédures	6																
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H										
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H										
		UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2	12																
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		120	EVT		1	Grand oral*											
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal																	
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public																	
		UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2	3																
		Option au choix (1 parmi 2)																	
		Option 1 : Droit des affaires 2		30	EvC		2	E et/ou O			1	M							
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires																	
		Option 2 : Culture générale 2		30	EVT		1	E	3H										
EC 2 : Théorie du droit																			
UE 5 : Compléments de formation	3																		
EC 1 : Techniques oratoires		30	EvT		1	A													
UE 6 : Anglais	3																		
EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O			1	O									
		30																	
		UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2	6																
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H										
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H										
		EC 3 : Criminologie approfondie		20	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		UE 2 : Monde contemporain	6																
		EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								
		EC 2 : Grands problèmes contemporains		30	EvC		2	E et/ou O		1	M								

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	UE 3 : Droit privé et procédure 3	6									
		EC 1 : Etude de dossiers contentieux		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi de la responsabilité		20	EvT		1	E	1H			
		EC 3 : Droit approfondi des personnes et de la famille		20	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	12									
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		120	EvT		1	M et/ou S				
		EC 2 : Concours d'éloquence judiciaire et/ou colloque						NE				
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser